

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 39

Artikel: Porquie la fenna l'a èta dinse appelaie
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES LIEUTENANTS DE 1800

Il y a quelques semaines, sur la place d'armes de Hérissau, un lieutenant a contraint ses hommes à se dévêtir jusqu'à la chemise, non pour aller au bain, mais pour leur apprendre soi-disant à endosser rapidement leur uniforme. Le Conseil fédéral a infligé une juste punition à ce singulier instructeur, ainsi qu'à deux ou trois de ses chefs.

Cet incident donne de l'actualité à une brochure que nous passe un ami du *Conteur*, brochure imprimée chez Henri Vincent, à Lausanne, et qui est intitulée : *Instruction du ministre de la guerre de la République helvétique pour les lieutenants*. Nous y lisons :

L'officier doit se regarder comme le père du soldat, comme le défenseur de ses droits ; il est institué exprès pour cela par la Loi et par le gouvernement ; sa conduite publique et privée doit sans cesse porter cette empreinte ; elle doit servir de modèle à ceux de ses inférieurs qui aspirent au même avancement.

Le lieutenant doit, dès le moment de sa réception à la compagnie, s'appliquer à en connaître tous les individus, non seulement par leurs noms, prénoms et où ils sont nés, mais encore quel est le caractère et la capacité de chacun d'eux.

Cette étude et l'intérêt qu'il prendra à leur bien-être, est la route la plus sûre pour acquérir leur estime, leur confiance et cette considération, la base du service.

Il doit par conséquent s'interdire avec ses inférieurs tout propos, tout acte qui puisse engendrer la familiarité et par elle le mépris ; il doit savoir que le sot orgueil et la familiarité sont deux écueils également dangereux et que l'officier doit soigneusement éviter dans sa conduite avec ses inférieurs.

Dans ses conversations avec eux, il doit observer cette aménité, cette bonté paternelle qui savent si bien gagner les cœurs et ramener même les hommes égarés par leurs passions, dans la route du devoir.

Le reproche réfléchi d'un bon chef produit ordinairement plus d'effet que la brusquerie et la punition.

Le lieutenant de visite à l'hôpital : Il y est envoyé pour visiter attentivement les malades dans toutes les salles, pour voir et leur demander si on leur donne tous les soins que la Loi et l'humanité prescrivent.

Il observera si la police et la propreté règnent dans les salles, si l'on y ouvre de tems en tems les fenêtres, pour en renouveler l'air.

C'est dans ces visites qu'il peut s'acquérir un droit à la reconnaissance de ses frères d'armes, en les abordant avec cet intérêt dicté par la sensibilité pour l'humanité souffrante : souvent un mot de consolation équivaut, chez le malade, à l'effet d'un remède, surtout lorsque ce mot est prononcé par son officier.

Avant de visiter les salles, l'officier doit voir dans la cuisine et dans la dépense de l'hospice, si les aliments sont de bonne qualité, proprement préparés et justement distribués ; il doit, pour cet effet, les goûter lui-même, pour s'en assurer, et en faire mention sur le registre à ce destiné.

Il doit faire ce service en grand uniforme, portant son hausse-col, afin de se faire reconnaître pour officier de service par les préposés de l'hospice...

Cette *Instruction* est signée : « Le ministre de la guerre, LANTHER. » Puisse-t-elle être méditée par le lieutenant de Hérissau, ainsi que par les officiers de son acabit qui semblent prendre plaisir à inspirer le dégoût du service militaire !

Chez le coiffeur. — Un collégien qui vient de se faire couper les cheveux, demande timidement à l'artiste capillaire :

— Croyez-vous que j'aurai de la barbe ?

— ???

— Mon père avait une très belle barbe.

Le coiffeur un peu embarrassé :

— Je crois plutôt que vous tiendrez de madame votre mère.

LE GUILLON

On sait que dans la plus grande partie de la Suisse romande on appelle *guillon* ou *quellon* la brochette ou petite cheville de bois servant à boucher le trou pratiqué dans le fond d'un tonneau au moyen d'un foret. Ainsi que les mots patois de *quella* et *quellotta* (quille, petite quille) *guillon* vient de l'ancien haut allemand *kegil*, quille (allemand moderne : *Kege*). De fait, le guillon a beaucoup d'analogie avec une petite quille.

En France, pour guillon on dit *fausset*. Ce mot a remplacé *dille*, qui se rapproche de notre terme romand et qu'on retrouve dans Rabelais :

« ... A mon tonneau je retourne, dit l'auteur de *Pantagruel*. Sus, à ce vin, compaigns !¹ Enfants, buvez à pleins godets ! Si bon ne vous semble, laissez-le. Je ne suis de ces importuns lifreloues² qui par force, par outrage et violence contraignent les lans³ et compagnons trinquer, voire caros et alluz⁴, qui pis est. Tout buveur de bien, tout gouteux de bien, altérés, venant à ce mien tonneau, s'ils ne veulent ne boivent. S'ils veulent et le vin plaît au goût de la seigneurie de leurs seigneuries, boivent franchement, librement, hardiment, sans rien payer, et ne l'épargnent. Tel est mon décret. Et peur n'ayez que le vin faille, comme fit ès nocces de Cana en Galilée. Autant que vous en tierez par la *dille*, autant en entonnerai par le bondon. Ainsi demeurera le tonneau inexpuisable⁵. Il a source vive et veine perpétuelle... »

Quelle partie de cave, mes amis ! et quelle joie devaient éprouver les « buveurs de bien » à *guillonner* ainsi !

¹ Copain, dans le langage populaire d'aujourd'hui.

² Rabelais appelle *lifreloues* les grands buveurs d'Allemagne et de Suisse.

³ Abréviation de l'allemand : *Landsmann*, compatriote, compagnon.

⁴ *Caros et alluz*, boire et reboire, trinquer et retrinquer, de l'allemand : *Zum garaus und all'austinken*.

⁵ Inépuisable.

Faux diagnostic. — M^{me} X..., un peu souffrante, a fait appeler son médecin qui lui tâte le poulx, l'ausculte et, finalement, lui fait ouvrir la bouche.

— Bien mauvaise langue, déclare-t-il.

— Oh ! docteur, cela ne prouve pas qu'elle soit malade... intervient le gendre qui assiste à la consultation.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

La petite voix.



autour de lui.

Elle était gracieuse et vive, turbulente même, et donnait pas mal de fil à retordre à ses parents. Sa maman s'épuisait en recommandations mille fois répétées, en tendres gronderies et en plaintes sur la désobéissance de sa petite fille, à laquelle le Bon-Enfant n'apporterait sûrement rien au Nouvel-An.

Le papa intervenait souvent aussi. Dernièrement, il fit à la mignonne le petit discours de circonstance que voici :

— Ma chérie, lui dit-il, quand tu fais quelque chose de mal, tu entends une petite voix qui te dit : « Tu ne dois pas faire ça. » Prends garde, et quand tu entendas la petite voix, ne fais pas ce qu'elle te défend.

L'enfant le promit et le papa s'en fut, persuadé d'avoir éveillé la conscience endormie de l'enfant.

A quelques jours de là, la maman fit sa pro-

vision de confitures. Les jolis bocaux de verre transparents, correctement alignés dans le buffet, laissaient voir une appétissante gelée rouge. C'était par trop tentant. La fillette n'y tint plus.

Profitant d'une absence de sa mère, elle grimpa sur une chaise et se mit en devoir de vider l'un des bocaux.

Son papa la surprend dans cette coupable occupation. Il la gronde doucement.

— Fi, la vilaine gourmande, qui désobéit de nouveau ! Tu m'avais pourtant promis d'écouter ce que te dirait la petite voix ! Tu ne l'as donc pas entendue ?

— Oh !... papa, fit la fillette embarrassée, je vais t'expliquer. Quand je suis montée sur la chaise, j'ai bien entendu la petite voix qui me disait de ne pas manger la confiture. Mais, voilà qu'au même moment a passé devant la maison un grand troupeau de vaches avec des sonnaillles !... Alors... tu comprends... j'ai plus pu entendre la petite voix et... voilà !

BERT-NET.

Crescendo. — Un citadin avait loué une petite maison de campagne pour y passer la belle saison.

A peine installé, il se met en quête d'un villageois possesseur d'une vache laitière. On le lui indique.

— Mon brave homme, lui dit-il, tous les matins mon domestique viendra chercher deux litres de lait.

— Bon ! c'est cinquante centimes.

— Par exemple, je veux du lait pur, mais très pur ; je ne veux pas de lait baptisé.

— En ce cas, c'est cinquante centimes le litre.

— Vous le trairez devant mon domestique.

— Alors, c'est septante-cinq centimes.

— Ou plutôt, mon domestique traiera la vache lui-même.

— Oh ! alors, c'est un franc.

PORQUIE LA FENNA

L'A ÈTA DINSE APPELAIE

QUAND l'è que Adam l'eut ètà met dein clli biau courti qu'on lài desà lo Jardin d'Eden, l'ètà benhîrâo quemet on bolet dein on tsamp de trêfflo. Châotâve asse hiaut qu'on pollein et subyâve : « Chantons notre aimable patrie ». L'ètà tot vedzet, por cein que lo bon Dieu lài avâi de : « Tot cein que lài a perque l'è tin, tè lo baillo de la man à la man, dinse te n'ari min d'impoût de mutachon à payi. Tî lè précaut de clli courti : tote lè bîte dussant t'accutâ. Crie lè pî et te verri quemet voliant veni vers tè. » Et Adam subyâve avoué lè dâi et... manquâve pas !... tote lè bîte arrevâvant rîque raque, du lè pucheint z'éléphant avoué lau pî quemet dâi garda-robe, tant qu'âi z'agnî que vegniant mimameint lài bliossi sa folle de vegne. Et po lè fère à felâ lau desâi : prroutti ! et fotâvant lo camp, que faillâi lè vère.

On coup Adam sè de dinse : « Lè bîte vignant bin, ma vignant tote ein on iâdzo. Po fère veni clliau que voudrî, lè vu batsi. Diab' m'einlèvâi se adan clliaque que crieri n'arreve pas. » Et hardi petit ! Fâ veni tote lè bîte tsau iena et lè batsîve po lài recougnâfre.

Po coumeincî lo muton, que fasâi bè...è ! bè...è ! que fut batsî *bèrou* ; pu ion que fasâi *bâo ! bâo !* qu'Adam lài dit : « Te sarî lo bâo. » Et onna bîte que fasâi dâi sau et dâi grimace que fut batcha *sindzo*. Et pu iena que volîâve lo pequâ, qu'Adam lài a de : « Granta serpeint tî, serpeint te resterî. » Onn' autra, sutya et rusâie fut appellâie renâ, et pu dinse tant qu'âo né avoué lè tsevan, lè bourrisquo, lè lâivre, tant qu'âo caïon que fut nommâ dinse por cein que l'ètà adi coffo. La derrâire que vint martsîve su duve piaute. L'ètà onna balla damusalla, mâ Adam savâi pas que l'ètà, câ dein clli

teimps lài avai pas oncora dâi z'ecoûle que lài diant mixte, iô lài a dâi valet et dè fêmalle. Te guegnîve ellia balla gaupa que n'avai pas pi met on aberdjâo et que sè grattâve lo dzênâo gautse avoué la man drâte. Adam ein ètâi tot redzoi : lè get lài pecotâvant, l'estoma lài rebouillîve, lè potte lài allâvant. Et lài dit dinse :

— Vâo-to que tè batséyo ?
— *Na fâi na!* que repond l'autra.
— Quecha ! Su quasu dobedzi avoué tote elliau sacré bîte que vignant tote ein on iâdzo. Accuta vâi.
— *Na fâi na!*
— T'einlèvâi po onna tita d'Allemand. T'i portant rîdo galèza. Mè assebin, qu'ein dis-to ?
— *Na fâi na!*
— Enfin, dis-mè quemet te vâo que tè batséyo ?
— *Na fâi na!*
— Eh bin, va que sâi de, *na fâi na t'a de, na fenna* te sarî et pu l'è tot.

Et l'è dinse que la fenna l'a z'u son nom. Quauque dzo aprî, quand Adam fut majeu et que l'a volu sè maryâ, Eve lài dit bin que oï, ma l'a ètâ lo seul coup, tot lo resto dau teimps desâi *na fâi na*.

L'è por cein que lè fenne d'ora diant tant soveint *na fâi na* quand on lau dit oïque et que, quemet Eve, n'ant jamé de oï que devant lo menistre, po lau maryâ.

MARC A LOUIS.

Souvenirs de collège. — M^{me} B... vient de retirer son fils du collège.

Elle l'interroge sur ce qu'il a appris :
— Qu'est-ce qui t'a le plus frappé dans tes études ?
— C'est le maître, maman !

A l'anglaise. — Qu'est-ce qu'un morceau de bœuf grillé ?

— Un bifteck.
— Et un morceau de cheval grillé ?
— Une hypothèque.

Petite définition :

SUCIDÉ. — Individu qui manque de savoir-vivre.

LE Z'INFAN

Si vous adressez à un paysan vaudois cette question : *Guéro âi-vo d'infan ?*, il est probable que pour vous répondre il fera une distinction entre filles et garçons et qu'il vous dira, par exemple : *T'è trai valet et duve fellie*. Peut-être même que, sans faire mention de ces dernières, il vous dira simplement : *T'en è trai*.

On a inféré de là que le paysan vaudois ne faisait aucun cas de ses filles et qu'il refusait de les reconnaître pour ses enfants. C'est là une grande erreur. Le paysan vaudois est un bon père de famille, qui sait parfaitement apprécier les qualités de ses filles, et qui les aime aussi tendrement qu'un citadin aime les siennes. S'il ne leur donne pas le titre d'*infan*, c'est tout simplement parce que ce mot, dans l'idiome patois, n'est pas des deux genres comme son correspondant français, et qu'il n'est jamais que masculin, ensuite qu'un père ne dira pas à sa fille : *T'i 'na boun' infan*, mais oui bien : *T'i 'na bouna fellie*, ce qui au fond revient parfaitement au même.

Une preuve de ce que je dis, c'est l'histoire de ce brave vigneron qui avait hérité de son oncle une belle fortune, à charge d'acquitter quelques legs, entre autres celui d'un louis à chacun des enfants d'un cousin éloigné. Comme la famille de ce parent se composait de deux garçons et de trois filles, on réclamait naturellement au vigneron cinq louis, tandis qu'il n'en voulait donner que deux, soutenant mordicus que l'oncle, en léguaux aux enfants du cousin, n'avait parlé que

de garçons et nullement de filles, qui dans son village n'étaient jamais désignées par la qualification d'*enfants*. Il y eut procès. L'héritier fut condamné, et avec raison. Mais si le testament avait été écrit en patois, c'eût été une tout autre affaire. Alors son droit, ce me semble, eût été incontestable, et si les juges avaient été des campagnards, ils auraient indubitablement débouté les prétendues légataires et les auraient condamnées aux frais et dépens.

L' DUMUR.

Le bon médecin. — X... a un médecin qu'il paie à raison de dix francs la visite.

Hier matin, il le fait appeler pour je ne sais quel bobo.

Midi sonnant, l'homme de l'art regrippe les deux étages de son client.

Vers six heures du soir, nouvelle apparition.

— Alors X... d'une voix douce, mais un peu goguenarde :

— Ah ! docteur, comme vous êtes bon ! sans vous j'allais oublier que je suis malade !

Flatté. — Accusé, dit sévèrement le président, vous vous êtes élevé à la hauteur odieuse des plus grands criminels ! vous avez surpassé les Lacenaire et les Tropmann.

Le gueux, avec modestie :

— Oh ! mon président, vous me flattez !

Caprice de créancier. — D'où viens-tu ? dit un ami à un autre qu'il rencontre.

— De chez un créancier. J'ai eu joliment de peine à lui faire accepter un peu d'argent.

— Tu m'étonnes ! Pourquoi donc ?

— Parce qu'il en voulait beaucoup.

L'AIMANT SAUVEUR

Qui donc nous délivrera de l'angoissant cauchemar des collisions de chemins de fer, des wagons télescopés, brisés, tordus, enchevêtrés, émiettés... Qui ?

Ah ! comme il était dans le vrai, feu Alphonse Allais, lorsqu'il s'écriait, après une affreuse catastrophe de cette espèce :

« Je ne voudrais pas dire du mal des grandes compagnies, toujours si complaisantes pour moi, mais il me semble qu'en l'état de la science actuelle les accidents devraient être quasi impossibles et que MM. les voyageurs devraient circuler dans une quiétude presque mathématique. »

« Hélas ! il n'en est rien, et tous les *blocksystem* du monde, agrémentés des plus bruyants pétards, ne sont encore que bien piètres garanties ! »

Et il rappelait, à ce propos, que Lemice-Terrieux avait conçu une idée des plus ingénieuses pour éviter le télescopage et remédier à la fâcheuse collision.

Lemice-Terrieux baptisa son invention le *train-éperon* et en développa l'économie dans une plaquette de quelques pages.

Il s'agissait de garnir les trains, à l'avant et à l'arrière, d'un éperon analogue à celui des cuirassés, éperon composé de deux rails courbes permettant à l'un des convois collisionneurs de grimper sur l'autre, de continuer sa route, et de redescendre de l'autre côté, sur sa voie normale, sans trop de secousses.

Hélas ! le projet n'eut pas de suite. Les savants ingénieurs, toujours occupés à la recherche de la pierre philosophale, en haussèrent les épaules.

« Est-ce à dire, observait alors Alphonse Allais, qu'il n'y a aucun progrès à réaliser dans ce domaine ? Je ne le crois pas. »

« Là encore l'électricité me paraît indiquée pour apporter une solution que chacun souhaite. »

« Voici une idée, par exemple, que je donne pour ce qu'elle vaut. »

« Si elle est mauvaise, n'en parlons plus ! »

« Si elle est excellente, j'en abandonne le profit aux Compagnies, largement payé que je serai par le sentiment du devoir accompli et par la joie du service rendu à l'humanité. »

« A l'aide d'une forte machine électrique placée dans le tender, on aimante le train tout entier, comme on le ferait d'un simple barreau de fer doux. »

« A-t-on un autre train à lancer sur la même voie quelques minutes après celui-là ? »

« On électrifie alors ce second train, mais en sens contraire, c'est-à-dire que si le fourgon de queue du premier représente le pôle positif, ce même pôle sera attribué à la tête du second convoi. »

« Les *électricités de même nom*, vous le savez, se repoussent. »

« Alors qu'arriverait-il, au cas où le second train rattraperait le premier ? »

« Il arriverait que non seulement ces deux trains ne se heurteraient pas, mais encore qu'ils se repousseraient, phénomène qui donnerait au personnel le temps de remédier à l'accident. »

Voilà, semble-t-il, qui est simple comme bonjour.

... Mais les savants ingénieurs, toujours occupés à la recherche de la pierre philosophale, les bureaucrates paperassiers, toujours empressés à élaborer d'incompréhensibles et vains réglemens, en haussèrent encore les épaules.

Et le bon public, dont la patience et le courage sont admirables, continuera, tel un condamné à qui l'on a refusé sa grâce, à marcher à l'écrabouillade.

Mariage. — Tu ne sais pas ?... Je me marie.

— Ah bah !

— Mon Dieu, oui. Je parie que tu ne devines pas ce que fait ma future ?

— Oh ! parfaitement. Elle fait une bêtise.

A l'examen. — Quelle est la fondatrice de Carthage ?

Le candidat reste muet.

Un voisin (lui soufflant). — Didon.

L'examineur. — Eh bien ?...

Le voisin (soufflant). — Didon, Didon !

Le candidat (au souffleur). — Dis donc ! c'est bien facile ! Si je le savais, je le dirais !

Une heure d'art. — Nous aurons, mercredi soir, une bonne aubaine à la Maison du Peuple. Un réci-tal de M^{lle} Marguerite Schuler, la cantatrice si sympathique, que nombre de Lausannois eurent souvent déjà occasion d'applaudir et que l'on entend avec un plaisir toujours nouveau.

Et nous aurons aussi son frère, PIERRE ALIN, le poète et chansonnier dont Lausanne eut les prémices, et qui maintenant a pris rang hardiment au nombre des plus justement choyés d'entre les chansonniers parisiens ; l'ami de Jehan Rictus et de Xavier Privas. Il nous procurera le grand plaisir d'ouïr ses dernières œuvres.

Une heure d'art, avoûs-nous dit.

Kursaal. — Depuis hier, vendredi, pour six jours encore, M. de La Palisse, opérette en trois actes, de de Flers et de Caillavet ; musique de Claude Terrasse.

Cette joyeuse pièce, dans le plus pur goût de Louis XV, eut une carrière triomphale. Jouée par Geo, Ridon, Miles Disley et Laurel, toute la troupe et les chœurs ; montée avec de jolis décors, cent costumes neufs de Mme Tapie, elle a un très vif succès.

Dimanche à 2 1/2 heures, une seule matinée avec cette nouveauté.

Lumen. — Le *Lumen*, dont les séances cinématographiques eurent, tout l'été, si grande vogue, est à la veille de changer de spectacle. Il nous annonce pour l'hiver nombre de surprises très affriolantes sur lesquelles nous aurons occasion de revenir. — Pour terminer ses soirées et matinées cinématographiques, il nous donne *Zigomar*. Allez-voir *Zigomar* ; c'est le clou de la saison.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO